Présentation de l'opération Villes d'Auvergne

Références du dossier

Numéro de dossier : IA00141345
Date(s) de rédaction : 2017
Cadre de l'étude : enquête thématique régionale villes en Auvergne

Désignation

Aires d'études : Auvergne
Milieu d'implantation :
Références cadastrales :

Villes en Auvergne : le contexte de l'étude.

Les villes en Auvergne

Cahier des clauses scientifiques et techniques

1) Le projet de la région Auvergne : conforter les villes [en lien avec l'espace rural].

« Au début du XXIe siècle, l'affirmation des villes est un levier majeur pour attirer de nouvelles populations, développer des services de haut niveau et conférer de la visibilité à un territoire donné. [...] Pour atteindre l'objectif de progression de 6% de sa population à 2030, l'Auvergne doit donc renforcer significativement l'attrait et le rayonnement de ses organismes urbains»1.Grâce à sa démarche scientifique fondée sur l'observation du territoire suivie de sa mise en perspective historique, le service régional de l'Inventaire a la compétence pour mettre en évidence des éléments de lisibilité et de compréhension de la morphologie urbaine. Ce travail peut nourrir la prospective régionale, à tout le moins constituer un outil d'aide à la décision.En outre, la restitution de la recherche de l'Inventaire sur les villes d'Auvergne, sous forme électronique (via le site Internet du service) ou sous forme de publication papier, peut contribuer à rééquilibrer l'image d'une région valant essentiellement par ses espaces verts, vers la prise en compte d'un domaine urbain intéressant à plusieurs points de vue.Cette représentation de l'Auvergne joue vis-à-vis de l'extérieur, mais aussi vis-à-vis des Auvergnats. En cela, comme un diagnostic de territoire, la restitution de l'étude constitue « un moment privilégié de construction d'une vision commune du territoire »2.

2) L'état des connaissances sur les villes d'Auvergne : entre représentativité et originalité à l'échelle nationale.

L'entité administrative de l'Auvergne comprend, outre les unités bien identifiées des anciennes Basse et Haute-Auvergne, une grande partie du Bourbonnais, et une enclave du Velay.Le Bourbonnais a formé une unité politique, que l'on retrouve dans la constitution du département de l'Allier et de l'évêché de Moulins, mais des solidarités profondes, notamment culturelles, unissent l'Auvergne et le Bourbonnais, entre autres régions, dans ce que Pierre Bonnaud a baptisé la « France médiane »3. Le Velay, lui, inscrivait son histoire avant la Révolution dans celle du Languedoc.L'entité géographique plus vaste à laquelle Auvergne, Bourbonnais et Velay appartiennent reste prioritairement le Massif central.

**Les origines.*

D'après Jean-Luc Fray, la primauté du facteur ecclésial est une caractéristique des « lieux centraux » d'Auvergne dès le bas Moyen Age4. Sur les soixante villes, ou « localités centrales » médiévales, vingt avaient une origine antique, avec une spécificité auvergnate et bourbonnaise : sur ces vingt, cinq étaient des stations thermales dès l'Antiquité.Dès cette époque, le relief apparaît comme une donnée trop contraignante mais des exceptions sont à noter : Saint-Flour (881 m d'altitude), Mauriac (722 m), Aurillac (685 m), Le Puy (630 m) et Herment (823 m)5. Les voies navigables (Allier et Dore) sont attractives (Pont-du-Château, Pont-de-Dore), de même que la « voie régordane » (la route de Paris au Midi languedocien) :

dix villes sont disposées sur son tracé ou à proximité. C'est d'ailleurs un des facteurs qui conduit à un « retournement de centralité » : Moulins supplante à partir du 15e siècle les centres de pouvoir que sont Souvigny et Bourbon-l'Archambault, grâce à sa situation dans la vallée de l'Allier6. On notera aussi que le roi et les seigneurs locaux (comtes d'Auvergne principalement) se sont lancés dans l'implantation de villes nouvelles aux 12e et 13e siècles (Montferrand, Riom, Ardes-sur-Couze…)7.Du point de vue morphologique, il arrive que, contrairement à une donnée historique assez générale en France, l'enceinte ne « fasse pas » forcément la ville puisque des forts villageois sont construits dont on lit encore le tracé dans des localités totalement rurales.

*Le maillage.

Pour ce qui concerne la période capitale des débuts de l'époque moderne (16e-17e siècle), nous ne disposons actuellement pas de référentiel complet sur la région, qui permettrait de saisir les localités centrales du Moyen Age dans leur évolution. Des données éparses peuvent être rassemblées : les treize Bonnes villes de Basse-Auvergne sont connues, auxquelles on peut ajouter les six villes des Etats-Provinciaux de Haute-Auvergne, mais la liste des Bonnes villes, ou équivalentes, du Bourbonnais et du Velay reste introuvable8. Il manque le panorama complet et détaillé qui existe pour la période médiévale. Quoiqu'il en soit, Jean-Luc Fray a observé que la carte des villes de cette époque n'aurait été retouchée qu'à la marge après la révolution industrielle et urbaine du 19e siècle.Le maillage formé par l'ensemble des villes est un facteur de cohésion pour la région. Mais on peut observer sur la longue durée que le relief et ses conséquences en matière de flux représentent un facteur régulier de réorganisation de l'ensemble.

La mise en réseau des villes, au sens d'un ensemble de villes « reliées entre elles d'une manière durable et structurante par des interactions et des flux d'échanges matériels et immatériels »9 a évolué : par exemple, vers 1940, d'après Pierre Estienne, deux villes commandaient la planèze de Saint-Flour : Saint-Flour et … Paris. Les aires d'influence ne se rejoignaient pas et ce n'est qu'à partir des années 1970 qu'une pyramide urbaine se serait dégagée : « de façon caractéristique, le nombre des relations Aurillac-Clermont – quelle qu'en soit la nature – ne cesse de croître, alors que les relations Aurillac-Paris restent stationnaires »10.

Actuellement, le réseau urbain auvergnat (au sens d'ensemble de villes hiérarchisées et interdépendantes) fonctionne bien d'après Jean-Charles Edouard, car tous les « niveaux urbains » sont représentés (sauf l'unité urbaine comprenant entre 100.000 et 200.000 habitants). Selon le même auteur, la localisation géographique des villes est rationnelle puisque le modèle théorique de Christaller a été vérifié11, avec pour seuls éléments perturbateurs : les axes de communication (l'autoroute A71-A75 qui permet à Clermont « d'allonger » son espace de commandement), la densité de population (l'influence de Clermont s'étire vers le sud à cause de l'extrême faiblesse des densités et de l'éloignement de Montpellier), le relief (« s'il n'est pas question de faire du déterminisme physique », écrit J.-Ch. Edouard, force est de constater que la déformation du modèle théorique de Christaller est en rapport aussi avec l'existence de zones hautes, soit d'une altitude supérieure à 500 mètres) et l'inscription tardive dans le réseau de certaines villes (Vichy, ville thermale, Montluçon, ville industrielle)12.

En 2007, on observe une extension de l'étalement périurbain avec une dynamique démographique qui se diffuse sur l'axe central Brioude-Vichy, et la mise à l'écart des zones de montagne ne fait que s'accentuer13. En privilégiant la circulation dans les vallées, une aire métropolitaine s'est étendue à cheval sur les deux entités Auvergne et Bourbonnais en les soudant, et délaissant par ailleurs les zones d'altitude. Cette mise à l'écart n'aurait commencé, d'après Daniel Martin, qu'au 18e siècle. Ainsi écrit-il qu'à la veille de la Révolution le réseau routier était « inégalement réparti au profit de la Basse-Auvergne, laissait largement en dehors les hautes terres et ne rompait pas l'isolement de nombreuses paroisses […]. Si les routes « des intendants » favorisèrent, en principe, le développement du roulage, leur insuffisante densité […] contribuèrent paradoxalement à l'enclavement d'une Auvergne certainement plus ouverte et franchissable du temps des mulets et du portage »14 !

*La morphologie.

Le géographe Pierre Estienne, en 196315, décrivait les villes du Massif central souvent dédoublées (une ville haute et une ville basse : une spécificité qu'il attribue aux sites de buttes sur lesquels sont souvent installées les villes), avec un espace urbain « très rarement organisé », dense, avec une forte proportion de « vieux immeubles », « aucune guerre, aucune opération d'urbanisme [n'étant] venue modifier, depuis longtemps, l'aspect de ces villes » ; pour lui, elles reflètent les secteurs qu'elles administrent, c'est-à-dire qu'elles conservent des croyances et des comportements des campagnes proches16.Aujourd'hui, le constat du géographe Christian Jamot, dans un ouvrage où les auteurs s'attachent à démonter le mécanisme qui consiste à ne voir en Auvergne qu'une région rurale, est le suivant : contrairement à ce qui est généralement véhiculé, l'Auvergne est une région particulièrement représentative en matière de variété des fonctions urbaines. Il écrit : « la ville auvergnate présente peu d'originalité dans la forme spatiale qu'elle adopte (plan, étendue, types de construction et hauteur des bâtiments, choix des matériaux et organisation des quartiers…). Mais la région serait un excellent conservatoire des grands types de formes existantes […] ». Le type classique y serait représenté : « de la plus petite (Ambert, Saint-Flour...) à la plus grande (Clermont) ; s'ajouterait un type industriel bien individualisé (Montluçon, Thiers…) et surtout un type tertiaire fort représenté aussi bien par la ville administrative (Moulins, Aurillac, Le Puy) que par la ville touristique (avec cette quintessence qu'est Vichy) […]»17.

Ch. Jamot précise son analyse : dans le type classique, « le noyau se caractérise par son tracé désordonné de rues » et un bâti composite, avec les exceptions de Riom et Montferrand, les extensions du 19e siècle feraient preuve de « visées urbanistiques étroites » et l'étalement plus récent ne se différencierait pas du processus observé ailleurs sur le territoire national18. Dans le type industriel, il faudrait distinguer les villes préexistantes à la révolution économique du 19e siècle (Thiers, Montluçon) de celles créées ex-nihilo. Les éléments du 19e siècle et les grands ensembles y seraient mieux représentés que dans le premier type. Dans la ville tertiaire « ou d'apparat », les bâtiments monumentaux et les idées urbaines des 18e et 19e siècles seraient mieux représentés : on y repère des places importantes, une voirie plus spectaculaire que dans les deux premiers types : on y sentirait une « volonté démonstrative de la puissance publique ».
Lisons alors l'analyse d'un architecte-urbaniste (Xavier Fabre) : à l'aune de sa connaissance des villes françaises, il trouve une vraie originalité aux villes du Massif central. Cette originalité se déclinerait sur plusieurs points : la « prise de site » (avec une nature plus prolongée, accompagnée, que dominée ou transformée…), l'immobilité des centres historiques (permanence des éléments premiers19, très rares recompositions, des transformations par addition plus que par substitution…), des monuments ignorés (ils sont incorporés à la forme dense de la ville et ne s'inscrivent donc pas dans les mises en scène spectaculaires recherchées par les touristes, mais cela contribuerait à fabriquer de la qualité de vie …), le rapport à la production (le mélange des activités rurale et industrielle se présenterait dans une alternative à la grande ville et laisserait envisager un avenir autre que touristique…)20.
On peut d'ores et déjà observer que même si le géographe commence par ranger les villes dans des catégories fonctionnelles pré-définies (types industriel, tertiaire, touristique…), les deux auteurs, géographe et architecte-urbaniste, se rejoignent sur les questions de l'immobilité des centres historiques, plus globalement sur la question de la timidité face aux aménagements urbains d'envergure, et du peu de cas faits aux monuments. Christian Jamot extrayant cependant les villes du tertiaire21 de ce panorama général.
Sur ces questions précisément, ajoutons ce qu'en ont dit les historiennes de l'art Annie Regond et Marie-France Cussinet. La première n'a pu que rappeler par exemple, dans sa synthèse sur l'art en Auvergne du 16e au 18e siècle, que la région ne disposait d'aucune place royale des 17e ou 18e siècles22. Une spécialiste du 19e siècle, Marie-France Cussinet, s'est essayée à montrer que l'Auvergne pouvait rivaliser à cette période avec d'autres régions en matière d'architecture et d'aménagements urbains, sans pourtant se limiter à la ville de Vichy, en allant vérifier dans la région que les grands « standards » de cette période pouvaient être identifiés23. La réalisation des quelques aménagements d'envergure au 19e siècle irait ainsi dans le sens des observations de Christian Jamot et de sa classification. En regard de l'affirmation de Xavier Fabre qui constate l'absence de grandes recompositions et de percées dans les centres anciens, il faut se rendre à l'évidence que ces grands standards les ont évité (le plan du Puy-en-Velay, de ce point de vue, est démonstratif), ce qui renforcerait aussi la bipolarité des villes. S'agit-il d'une forme de respect pour les noyaux les plus anciens ? D'une crainte des opérations d'expropriation ? Ou du fait que les noyaux sont bien souvent situés sur des buttes et donc plus difficiles à remodeler ?
Marilyne Doutre, dans sa thèse intitulée Modalités de transformation de la ville au début du 19e siècle en Auvergne : l'édifice public et son espace urbain. Pouvoirs et conflits, ne dit pas autre chose : « dans les limites géographiques et chronologiques du cadre de l'étude, on ne peut nier cet immobilisme -les villes ne sont pas bouleversées- […]», et plus ponctuellement, par exemple, au sujet de l'hôtel de ville de Clermont-Ferrand : l'édifice « n'a pas bénéficié de retentissements urbains dignes de son importance et quel que soit le point de vue, on ne le découvre que d'une manière morcelée »24.
Mais doit-on parler d'immobilisme, voire de « visées urbanistiques étroites », ou de culture urbaine, c'est-à-dire d'une manière de fabriquer les villes qui aurait peu à voir avec les modes, peu à voir avec les mises en scène écrasantes ?
En effet, la connaissance de certains phénomènes, comme la sensibilité patrimoniale, qui se fait jour dans le courant du 19e siècle et qui aboutit, par exemple, dans la 2e moitié du 20e siècle à la création des Plans de sauvegarde et de mise en valeur, aux Zones de protection patrimoniale architectural et urbain, devraient permettre d'apprécier les morphologies urbaines en Auvergne sous un angle plus neutre, c'est-à-dire arrêter de n'en percevoir que le côté rétrograde.
Notons encore, à ce sujet, que la forme urbaine d'origine médiévale, et évolutive, qui consiste à partager des organismes de la distribution (cour, escalier, passage) entre citadins, a bien été mise en évidence dans plusieurs villes d'Auvergne et notamment à Riom25. Or le système se rapproche de celui du close qui est un « groupement de maisons autour d'une impasse ou d'une placette en cul de sac » et qui « produit un niveau de relations et des pratiques inhabituelles ». Cela constituait, pour le théoricien Unwin (1863-1940), une réponse formelle dans les cités-jardins à la question du cheminement et de l'unité de voisinage26. Ainsi, sans qu'il s'agisse de mettre en relation directe les deux formes de distribution, cela permet d'augurer que le territoire urbain auvergnat recèle des dispositions spatiales vivaces.

3) Les objectifs de l'étude : en 4 ans, entrer dans le processus de fabrication des villes en Auvergne.

« Tout inventaire artistique est ordonné par des valeurs ; il n'est pas le résultat d'une énumération, mais d'un filtrage […] Si bien que nous ne tentons plus un inventaire des formes conduit par la valeur connue, beauté ou expression, qui orientait la recherche et la résurrection ; mais, à quelques égards, le contraire : […] ».
André Malraux, 25 mars 1969

Malgré la présence et la permanence du maillage urbain auvergnat, et malgré l'existence des études citées, nous proposons d'identifier différentes modalités d'aménagements urbains repérables sur le territoire auvergnat.
Quel est l'apport du service de l'Inventaire sur ce sujet ? Dans la région Auvergne, l'étude du centre ancien de Riom est achevée, les villes de Thiers et Vichy ont fait l'objet d'analyse, l'une en se focalisant sur son caractère pentu, l'autre du point de vue de l'impact d'une pratique bien identifiée, celle de la promenade des curistes. Le Mont-Dore, La Bourboule, Arlanc, Billom, Tence, Maringues et Vic-sur-Cère, en tant que chefs-lieux de cantons, ont fait l'objet de monographies27. De même, des dossiers ont été constitués sur Bellerive-sur-Allier (canton étudié d'Escurolles) et Puy-Guillaume (canton étudié de Châteldon)28.
Dans cette nouvelle étude, l'échelle régionale a été choisie, et on se propose de l'organiser en appréhendant les villes comme des facettes comparables d'un même objet, et non comme des individus isolés.
Cette démarche s'inscrit logiquement dans la lignée de ce qu'ont expérimenté les services de l'Inventaire des régions pour appréhender les villes : dans les années 1980, la demeure comme composante essentielle du tissu urbain, avait été directement liée à l'enregistrement de la forme urbaine, puis on a considéré la ville comme une oeuvre et non plus comme un écrin où seraient disposés des bâtiments, enfin, des questions précises ont été posées à la ville (par exemple, ses marges et ses limites)... Mais jusqu'ici on n'avait pas cherché à regrouper et à analyser à partir d'une même grille de lecture un ensemble de villes appartenant à un territoire donné. Cela peut-il s'envisager ? Vérifier à l'échelle d'un ensemble de villes une démarche jusque là dévolue aux édifices (le regroupement à partir d'un choix d'indicateurs) apparaît comme une gageure. Mais ainsi nous resterions fidèles à une spécificité de l'Inventaire général qui est de travailler sur le grand nombre en rassemblant les « objets d'étude » d'une aire donnée afin de les faire passer par un filtre commun et de les comparer, plutôt que de tenter de les décrire un par un de manière exhaustive (en l'occurrence : d'accumuler les monographies de villes, sans chercher à faire ressortir les relations formelles ou structurelles qu'elles entretiennent entre elles, c'est-à-dire sans chercher à définir ce que nous appellerons la culture urbaine du territoire). Cela consisterait à essayer de regrouper ces objets d'étude, non pas par fonctions (industrielle, thermale, administrative, etc.), ni par leurs caractéristiques physiques (agglomération de vallée, de hauteur, etc.) mais par la mise en évidence des différentes façons d'organiser l'espace.L'objectif étant de mener l'étude sur quatre ans, il faut encore resserrer l'analyse sur quelques points forts. En priorité, les assertions des uns et des autres quant aux villes d'Auvergne (Pierre Estienne, Christian Jamot, Xavier Fabre...), seront à vérifier ou à nuancer sur chacun des sites retenus. Il faudra aussi chercher à comprendre comment ces structures urbaines se sont mises en place : dans un même souci de réduire le temps d'investigation, les archives du 19e siècle et du 20e siècle seront privilégiées, en insistant sur la période de l'entre-deux-guerres, période que l'on considèrera comme charnière puisque c'est celle durant laquelle un urbanisme à la française prend forme dont plusieurs facettes sont à situer dans le prolongement des théories du XVIIIe siècle, voire dans leur aboutissement.L'apport de l'étude résidera dans la mise en évidence des spécimens auvergnats d'une histoire générale du goût, d'une histoire des faits urbains et des théories urbaines qui elles sont déjà connues.

4) Monter le corpus de l'étude : quelles agglomérations étudier ? Croiser des critères historiques avec des critères morphologiques.

Il s'agit avant toute chose de dresser la liste des villes à analyser et documenter. Cela revient en quelque sorte à ajouter notre définition de la « ville » aux nombreuses définitions déjà existantes.
En effet, pour ne reprendre que certaines d'entre elles, celle de l'INSEE, du Vocabulaire [et morphologie] de l'espace urbain (2003) et celle du Dictionnaire de la géographie et de l'espace des sociétés (2003), on voit que les critères peuvent être très variés. Grosso modo, pour l'INSEE, le nombre d'habitants (2000) et la concentration du bâti sur le territoire d'une seule commune priment. Pour Bernard Gauthiez, qui emprunte différents éléments de définition à J.-N.-L. Durand (1809), à Quatremère de Quincy (1832), à Weber (1921), à Georges et Verger (1970), à Pérouse de Montclos (1972), à Roncayolo (1990) et à Dumont (1993), c'est une « agglomération de taille moyenne ou grande, constituée d'édifices aux fonctions diversifiées (administration, économie, transports, culture, éducation, logement, etc.), en majorité non agricoles ». Quant à Jacques Lévy et Michel Lussault, une ville est « un géotype sociétale fondé sur la coprésence » : on peut définir la ville, écrivent-ils, en mettant « en avant le couple densité/diversité ». Le développement consacré à cette définition est convaincant, on en retiendra que « densité et diversité ne sont pas dissociables car une densité sans diversité fragmente l'espace en entités non sociétales disjointes et la diversité sans densité peut, à la limite, correspondre à un espace à distribution diffuse et aléatoire de ses composantes ». Et aussi que la ville « n'est pas une notion faible, simple cadre confortable pour étudier autre chose, c'est un concept fort, à fort pouvoir de structuration du social ».
*Pour constituer un premier corpus à caractère principalement historique, destiné à nous orienter dans la constitution de notre liste définitive des villes étudiées, on se fixe de rassembler les agglomérations ayant ou ayant eu une fonction urbaine avérée, reconnue par les contemporains, depuis le 18e siècle jusqu'à aujourd'hui. Cela afin de saisir des continuités9supposées dans la manière de construire les formes urbaines. Cependant, tous les objets du corpus définitif doivent rester comparables, ce qui nous amènera à éliminer certains éléments d'un premier « tableau ».
Les sources utilisées pour s'assurer de la fonction urbaine des agglomérations à différentes époques sont, autant que possible, de nature différente, afin de refléter et de prendre en compte les différents critères qui font et ont fait la ville.Au 18e siècle, la muraille, les institutions administratives, les clochers et les fondements juridiques des droits et des privilèges

font la ville. C'est seulement à partir du début du 19e siècle que le nombre d'hommes devient l'indicateur par excellence du fait urbain29. Pour cette raison, à laquelle s'ajoute bien évidemment la difficulté à retrouver des sources fiables, le tri démographique est spécialement inopérant pour les périodes anciennes. Par ailleurs, la population urbaine peut aussi bien être moteur qu'effet induit dans la naissance des villes30.

L'ampleur historique donnée à ce premier corpus sera cependant limitée puisqu'il semble abusif de retenir toutes les « localités centrales en Auvergne Bourbonnais et Velay» des années 1320 dès lors qu'elles se trouvent déclassées au 16e siècle et a fortiori au 18e31, car alors on estime qu'elles ont trop perdu de leur caractère urbain pour figurer dans le corpus soumis à l'investigation.En revanche, on retiendra les **villes désignées comme telles sur les cartes de Cassini** (1748-1790) grâce à une codification liée à leur représentation sur la carte (murailles les encerclant) et à la typographie de leurs noms (écrits en lettres majuscules32). Notons que ce sont essentiellement les « informateurs locaux » des ingénieurs de Cassini qui ont proposé un statut de ville ou de bourg (ou de village) pour chacune des localités33. Dans ces conditions, nous avons dénombré 49 villes sur la carte de Cassini.

Pour l'Ancien régime, longue période pendant laquelle la fonction administrative faisait la ville, on ajoutera les **villes qui ont été chefs-lieux des deux généralités** (où se trouvent les trésoriers de France, chargés de la voirie urbaine). Les trois **villes sièges d'évêchés** sont déjà comprises dans ce lot, tandis que les sièges de bailliage ou de recettes des finances ne feront pas l'objet du récolement. Viendront ensuite les **22 chefs-lieux de districts** (1790) et surtout les **villes décrétées comme telles dans les Statistiques demandées aux préfets en 1809** (on en compte 57). Les Statistiques imposent aux préfets les critères de sélection : il faut que les chefs-lieux de communes possèdent plus de 1000 (puis de 2000) habitants mais aussi que le nombre de maisons soit indiqué, de même que la qualité de leurs habitants34 et qu'ils puissent « être regardé[s] comme une ville »35.

On aurait souhaité alimenter le corpus avec les villes concernées par la loi du 16 septembre 1807 [sur l'assèchement des marais] dont l'article 52 oblige « les villes », puis « les villes de 2000 âmes et plus » (à partir de 1813), à se doter d'un plan général d'alignement des rues, mais à ce jour aucune liste dressée à l'époque n'a été retrouvée (on pourrait imaginer que cette liste correspond à celle envoyée par les préfets qui avaient rempli les tableaux de statistiques l'année précédente puis en 1809). On retiendra également **les villes concernées par le texte de loi du 23 mars 1919 (complété en 1924) qui impose la confection d'un « plan d'aménagement, d'embellissement et d'extension »**, soit les villes de plus de 10 000 habitants, les villes de plus de 5000 habitants connaissant un développement important de population, ainsi que les stations de villégiature « qui reçoivent plus de la moitié de leur population pendant une période de l'année », les « agglomérations présentant un caractère pittoresque, artistique ou historique », et enfin les communes qui réclament leur assujettissement à la loi. Cependant nous proposons d'exclure des stations de villégiature celles que l'on qualifie d'« estivales ou touristiques » car elles n'ont pas l'obligation d'utiliser leur taxe de séjour pour leur embellissement, contrairement aux stations thermales et climatiques que nous retenons. Pour l'Auvergne, 29 communes sont concernées.

Pour la période contemporaine, on retiendra, en plus des **six agglomérations régionales** et des **56 « unités urbaines »**36, les **villes désignées par l'INSEE comme « pôle de bassin de vie autonome »** (ce sont les villes qui fournissent un accès aux principaux services et emplois en moins de 15 minutes du domicile), ainsi que les 32 **villes présentant un tissu urbain continu sur les cartes produites par Corine land cover**37.

Notre semis de villes en Auvergne est ainsi constitué de villes réputées comme telles depuis le 18e siècle : le manque de référentiel intermédiaire n'autorisant donc pas à retenir les 60 localités centrales du Moyen Age. Cependant le réseau urbain médiéval est tout de même bien appréhendé dans le corpus final puisque sur les 60 localités centrales de cette période 45 sont retenues comme villes par les ingénieurs de Cassini.

Dès la constitution de ce corpus, nous avons cherché à nous démarquer d'une approche exclusivement fonctionnelle ou exclusivement morphologique, en mêlant les critères « d'aspect » (présence de murailles, nombre de maisons, embellissement obligatoire, habitations distantes de moins de 200 mètres, tissu urbain continu) aux autres critères (fonctionnel, démographique, propension à l'extension, présence d'équipements).

Observations préliminaires sur ce corpus historique.

L'analyse de l'ensemble ainsi formé (110 villes) est en elle-même instructive et suscite interrogations et observations.

Les villes au tissu urbain continu (32) ne sont pas nécessairement des noyaux médiévaux importants, comme on aurait pu le penser : 10 sur les 32 ne font pas partie des 60 localités « centrales » du Moyen Age. Parmi ces dix, Arlanc se distingue par une « apparition » éphémère (dans les statistiques de 1809 seulement), quant à Commentry, Sainte-Florine et Brassac-les-Mines c'est leur fonction industrielle récente qui les fait certainement figurer dans ce groupe.

Parmi les « localités centrales » les plus mal classées du Moyen Age, 7 sont devenues des villes au 18e siècle (carte de Cassini) mais sur ces 7, deux ne sont plus des villes en 1809 : il s'agit de Vichy et d'Ebreuil. Mais Vichy, mal classée donc au Moyen Age et en 1809, fait l'ascension la plus fulgurante puisqu'elle a obtenu le statut d'agglomération à la fin du 20e siècle.

C'est dans l'Allier que les bouleversements sont les plus remarquables : Bourbon-l'Archambault et Souvigny ont régressé et ont été supplantées par Moulins, comme dit précédemment, et par Montluçon.

Herment est une « localité centrale » bien placée au Moyen Age mais elle n'est déjà plus « ville » en 1809 (en 1999, l'INSEE y recense 352 habitants).

Saint-Georges-de-Mons n'est rien avant de figurer dans la liste des pôles de bassin de vie autonomes en 2004 : elle est la seule dans ce cas. Il ne s'agit pas d'une « ville nouvelle » implantée au 20e siècle, mais elle se trouve à proximité de l'usine

sidérurgique des Ancizes.Des Statistiques de 1809, il ressort bien que le seul critère démographique n'a pas orienté la réponse des préfets puisque, par exemple, Maurs, riche de 2186 habitants en 1806 restent qualifiées de bourgs tandis que Laroquebrou, qui possède 1368 habitants, obtient le statut de ville. La première avait un passé plus prestigieux (« bonne ville » au 16e siècle, encore représentée sur la carte de Cassini), qui lui vaut probablement de présenter actuellement un tissu urbain continu, tandis que Laroquebrou disparaît des listes après 1809 (elle n'est plus actuellement que « pôle de service en relais de bassin de vie »).
Seulement 20 villes (sur 57) des Statistiques de 1809 sont actuellement « pôle de bassin de vie autonome » ou agglomération.Enfin, des 56 « unités urbaines » recensées en 2009, 12 n'émergent dans le corpus qu'à ce titre-là, c'est-à-dire que des agglomérations comme Cosne- d'Allier, Puy-Guillaume ou Aurec-sur-Loire ne répondent à aucun des autres critères d'élection.
Ces quelques observations tendent à montrer, s'il en était besoin, que le réseau ou le semis des villes en Auvergne, en s'appréhendant sur la longue durée, est un réseau vivant : les « ascensions » régulières et continues ne sont pas la règle.
Il ne nous appartient pas de livrer des éléments d'explication de ces « courbes de développement ». La complexité des paramètres à prendre en compte pour ce travail d'interprétation dépasse le cadre de l'étude. Mais il faut probablement compter avec le fonctionnel : Denise Pumain et Thierry Paquot ont en effet rapporté que les villes monofonctionnelles peuvent connaître des développements spectaculaires mais risquent davantage le déclin que les villes à fonctions diversifiées38.
*À partir de cette première liste établie de façon théorique, rappelons que l'ambition reste de faire passer les villes du territoire par une même « grille de lecture » de manière à faire apparaître des constantes et des divergences en matière d'organisation urbaine, puis de tenter d'en expliquer l'avènement. Intervient alors la possibilité même de comparer les observations.
En effet, une première opération baptisée « pré-repérage » a convaincu que certains « objets » ne se prêtent pas à la comparaison : le « degré d'urbanité » d'Artonne (ville sur les cartes de Cassini, située dans le Puy-de-Dôme), se révèle insuffisant pour aborder dans de bonnes conditions l'exercice de la confrontation à d'autres agglomérations. Seuls, par exemple, les vestiges d'enceinte et la promenade plantée (représentée comme telle sur le cadastre napoléonien) rappellent à Artonne un statut urbain perdu. L'agglomération ne figure certes pas parmi les « unités urbaines » de l'INSEE ni parmi les « pôles de bassin de vie autonomes ». La présence forte d'éléments liés aux activités agricoles ainsi que l'absence d'immeubles collectifs, sont apparues, de manière pragmatique, comme des critères éliminatoires ne permettant pas de retenir Artonne dans notre étude des structures, et des paysages urbains qui en résultent. Plus loin dans le Puy-de-Dôme, une « unité urbaine » comme La Roche-Blanche se montre tout aussi incomparable qu'Artonne ; pourtant les traces d'activité agricole sont rares, mais là, c'est bien à nouveau la prégnance à l'observation des maisons individuelles, liée à la quasi absence d'immeubles collectifs, qui empêche de la retenir. Nous sommes ici devant un paysage « rurbain », qui n'est pas l'objet de notre analyse.Ainsi, la construction de l'objet « ville » concerné par l'étude demande à être affiné au regard d'un ou de plusieurs critères nouveaux. L'INSEE offrant la possibilité de mesurer la présence des immeubles collectifs (recensement de 1999), nous avons pris le parti d'introduire un critère éliminatoire s'intitulant « territoire occupé par au moins 10% d'immeubles collectifs ». L'immeuble collectif peut être considéré comme symptomatique d'un mode de vie typiquement urbain (ayant des conséquences assez directes sur le paysage). Le programme étant en place depuis le 18e siècle, le critère est pertinent dans le cadre de l'étude39.
Ainsi, pour reprendre les exemples cités, Artonne et La Roche-Blanche (dans le Puy-de-Dôme) sont éliminées du corpus puisqu'elles ne possèdent respectivement que 3,1 % et 5,6 % d'immeubles collectifs sur le parc total des habitations implantées sur leur territoire. De même que Ainay-le-Château, Cerilly, Chantelle, Charroux, Le Donjon, Ebreuil, Hérisson, Vendat (Allier), Pleaux, Blesle (Haute-Loire), Orcet, Pérignat-les-Sarliève, Ris, Saint-Amand-Tallende, Saint-Nectaire, Veyre-Monton et Volvic (Puy-de-Dôme).
Aubière, Beaumont, Chamalières, Cournon, Durtol et Royat ne sont, au sens de l'INSEE, ni unité urbaine, ni Pôle de bassin de vie autonome, puisqu'elles apparaissent comme banlieue de Clermont (alors « ville-centre »). Nous les conservons néanmoins comme ville à part entière puisque du point de vue des formes urbaines mises en oeuvre sur un temps long, leur statut récent de banlieue n'intervient pas. Cinq sur six ont été des villes à part entière à une époque antérieure, sauf Durtol qui prend place dans le corpus au titre de « visée par la loi Cornudet » (elle figurait parmi les stations climatiques). Or Durtol sera exclue de cette catégorie en 1957 parce qu'il est reproché à la municipalité de ne pas avoir utilisé le produit de la taxe de séjour pour des aménagements ou embellissements. L'observation de terrain inciterait en effet à l'exclure aussi du corpus, la localité ne présentant essentiellement que les vestiges d'un village vigneron accolés à des villas et à quelques immeubles collectifs.
Le corpus d'étude est finalement constitué de 91 villes.
Parmi elles, 30 ne sont sélectionnés qu'au titre d'un seul des critères, d'autres (5) répondent à tous les critères mais dans tous les cas, toutes ont un pourcentage d'immeubles collectifs supérieur à 10.
On peut observer que, par exemple, parmi les cinq villes, répondant donc aux critères d'avoir été ville au 18e siècle (d'après Cassini), puis avoir été chef-lieu de district, puis d'avoir figuré dans les statistiques de 1809, puis d'avoir été visée (ou demandé à l'être) par la loi dite Cornudet, et enfin d'être reconnue comme unité urbaine, pôle de bassin de vie autonome et être présentée par Corine land cover comme ayant un tissu urbain continu (Aurillac, Clermont-Ferrand, Issoire, Riom

et Le Puy-en-Velay), seules deux d'entre elles ont en plus obtenu leur Déclaration d'utilité publique lors de l'instauration de la première loi française de planification urbaine (Aurillac et Clermont-Ferrand).
On remarquera aussi qu'aucune ville dans l'Allier ne satisfait à tous les critères de sélection. Le statut de ville y serait plus mouvant : c'est ce que les historiens annonçaient d'une autre manière avec le déplacement des centres de pouvoir des Bourbons à Moulins.
Pour finir, on ne s'interdira pas de puiser dans le premier corpus de villes si des comparaisons sur un point ou un autre pouvaient s'avérer éclairantes. Par exemple, les conditions du choix de l'implantation de la mairie d'Ainay-le-Château (03)40 sont bien documentées aux archives, nous y ferons référence.
Ce regroupement large de localités permet d'espérer une grande variété de cas de figures.

5) L'adaptation de la méthode : prendre au sérieux la notion de paysage urbain.

« Une ville compte plus par son identité ou son image que par ses limites ou son poids spécifique. » Marcel Roncayolo, 199741
« Une [dernière] démarche a conduit les historiens et les géographes à de nombreuses interrogations quant aux catégories de classement des villes : fonction, économie, taille et même morphologie. Fritz en 1894, puis Lavedan par la suite, ont classé les villes par forme d'ensemble, sans rentrer dans le détail de leur formation. Cette façon de faire, lorsque les villes ont une histoire complexe, s'avère inopérante. » Bernard Gauthiez, 200442
« Il faut s'accoutumer à des visions fragmentaires, perdre l'illusion de tout voir, […] procéder par échantillons sans perdre une vision globale. » Philippe Panerai, 200543
La méthode s'apparentera à celle des sondages : sur les échantillons prélevés (les fragments de villes repérés comme « déjà vus », ou au contraire singuliers : soit un « choix judicieux »44 de fragments), nos analyses (le cas échéant documentées par les archives) seront jugées valables pour la totalité des villes présentant une forme similaire.

*Le point de vue du piéton : des fragments de villes.

Notre étude s'éloigne résolument d'une histoire du développement des villes, à coups de plans d'ensemble montrant, par période, les phases d'accroissement, de stagnation, voire de récession de chacune des localités. En revanche elle « prend au sérieux » la notion de paysage urbain45. Ici, nous entendons par paysages urbains la succession des différents points de vue du piéton et non l'aspect global de la ville perçu depuis l'extérieur (vue d'avion, vue panoramique, silhouette lointaine et autre46). Avec les paysages ou fragments urbains, les mesures d'embellissement comme certains aspects des structures de la ville sont en jeu. Le regard sera guidé par la notion de fonction esthétique des villes telle que l'entend Marcel Roncayolo. Car pour cet auteur la fonction sur laquelle toutes les villes se rejoignent sans exception, qu'elles soient petite, grande, industrielle ou touristique, ancienne ou récente, reste la fonction globale d'affirmation, qui va au-delà des règles du beau, et qui est associée au symbolique et à l'imaginaire. Des enceintes des villes médiévales, qui finissent par « représenter » le statut de ville, au projet « d'amélioration de l'image de la métropole », qui s'affiche dans le Schéma de Cohérence Territoriale du Grand Clermont, la démonstration traverse les siècles.

*Les processus de fabrication des fragments observés.

On arpentera les 91 villes de manière à faire ressortir les points communs qui les lient, de même que les singularités qui les distinguent. Énoncer la récurrence de certains caractères (et l'unicité d'autres), c'est une manière de décrire les modèles urbains à l'oeuvre sur le territoire, avec ce que le terme de « modèle » sous-entend d'intentionnel, d'inconscient ou de rétrospectif. Puis, dans une perspective historique, il s'agira de restituer des passages-clefs de l'histoire de leur mise en place. L'exploration ciblée des fonds d'archives devrait y conduire.
Il faut également envisager que l'une et l'autre des facettes de l'investigation se nourrissent mutuellement : l'examen des projets retrouvés aux archives amènera à aller sur site mesurer le degré d'exécution effective. Il ne s'agira pas, en effet, de se borner à faire connaître des projets enfouis mais il s'agira plutôt d'en avoir une analyse critique, de prendre en compte les rémanences dans la succession des projets, de consigner les réalisations comme les projets restés lettre-morte, voire de noter les « imperfections d'aboutissement, des éléments rajoutés » qui « révèlent des histoires urbaines, des conflits d'intérêts et puis des usages »47.
À ce stade de l'étude, on évoquera des façons de conformer les espaces publics des villes et l'on évacuera ce qui a trait à la « peau » de l'architecture qui, en lien avec la récurrence des matériaux utilisés, est à l'origine de couleurs et de textures spécifiques, bien souvent, à chaque ville (pour les parties les plus anciennes).

*L'échelle régionale.

L'adaptation de la méthode de l'inventaire général à la nouvelle échelle d'étude, l'échelle régionale, conjuguée aux quatre années fixées dans la commande de l'étude, ainsi qu'à la complexité de l'objet d'étude, passe obligatoirement par l'assouplissement du systématisme de l'enquête.
Dans un second temps, si cela est possible, lorsque les villes les plus représentatives émergeront des analyses ou de la documentation, elles seront sélectionnées pour être étudiées plus régulièrement. À ce moment-là, des interprétations affinées des phénomènes observés pourront être proposées.

6) Modalités d'application : la prise en compte des écrits des prédécesseurs, l'identification des fragments urbains, l'analyse des plans d'aménagement.

« [...] l'urbanisme pose au pays les véritables problèmes, parce qu'il exige qu'on prévoie l'avenir, que l'autorité fasse acte d'imagination et les intéressés acte d'intelligence », A. Chastel, 1947.
« La réalité sociale, humaine et culturelle s'observe dans les efforts, les tensions et les modalités induites par la ville pour se reconstruire sur elle-même », Rémi Baudouï, 1994.
« Quels sont [...] les porteurs de ces idées [qui font la ville], ou du moins ceux qui les expriment et en conduisent l'application : classes dominantes, élites dirigeantes, professionnels de la ville et par quels rapports sont-ils liés ? Enfin, quelles sont les représentations de la ville qui viennent des habitants, des utilisateurs : acteurs passifs ou bien, seraient-ils des « dominés », capables de modifier, par leurs pratiques, le sens accordé aux objets et emplacements urbains ? […] la représentation de la ville s'inscrit alors dans une ethno-histoire, aussi bien que dans une critique des idéologies », Marcel Roncayolo, 1997.

*Les principaux thèmes.

Les questions que l'on se posera sont issues pour une bonne part de l'état des connaissances sur les villes d'Auvergne que l'on doit aux géographes et urbaniste déjà cités. Vérifier, illustrer, nuancer, enrichir si possible, leur vision de certains phénomènes, reviendrait par exemple à essayer de tester par quelque artifice simplificateur que ce soit, le degré d'organisation des villes (voir précédemment, P. Estienne dont l'analyse révèle un espace urbain « très rarement organisé »), la « prise de site » (avec une nature plus prolongée, accompagnée, que dominée ou transformée), remarquée par Xavier Fabre, de même que l'ignorance du monument (les monuments sont incorporés à la forme dense de la ville et ne s'inscrivent pas dans les mises en scène spectaculaires), que relève également Marilyne Doutre au sujet de l'hôtel de ville de Clermont-Ferrand.
Ainsi, les noyaux urbains seront particulièrement auscultés. Les modalités programmées de leurs transformations seront analysées (plans d'alignement rendus obligatoires par la loi de 1807, plan d'aménagement, d'embellissement et d'extension rendus obligatoires par la loi de 1919-1924…) de manière à répondre plus précisément à la question de leur immobilisme supposé.
Quelles compositions urbaines peut-on repérer en Auvergne ? Quelles mises en scène monumentales peut-on signaler ? Est-il possible de montrer que la nature ou certains de ses éléments (buttes, puys, monts) prolongent les villes en s'intégrant dans des compositions ? L'absence de mise en scène de l'hôtel de ville de Clermont est valable aussi pour celui de Riom : tous les hôtels de ville en Auvergne sont-ils si peu considérés ? Comment sont-ils traités ? Il convient de s'interroger sur ce point : d'abord recenser les villes qui, à l'imitation peut-être de la capitale régionale actuelle, et de l'ancienne capitale (Riom), ont fait peu de cas de leurs hôtels de ville, et ensuite essayer de se l'expliquer, en s'aidant des archives. Par ailleurs, vérifier qu'il existe bien des hôtels de ville « en gloire » dans la région (la visite rapide de Commentry le prouve). Les autres édifices publics seraient-ils traités de la même manière, puisqu'on parle d'une manière générale « d'ignorance du monument » ? Et quel sort réservait-on alors aux monuments commémoratifs ? Aux gares, que l'on identifiera à des entrées de villes, moins purement symboliques que les hôtels de ville ?
Le rôle des habitants dans la mise en forme des villes est apparu comme une thématique importante à explorer (pétitions, consultations, initiatives particulières repérables à l'observation). Les processus d'extension enfin doivent faire l'objet d'une rétrospective particulière.

*Les limites de l'ambition.

Après plusieurs types de tests, il est apparu que le présent travail devait affirmer sa dimension expérimentale. Plus précisément, si l'objet d'étude « ville d'Auvergne » peut être construit suivant un principe de « représentativité critérielle »48, dans l'état actuel des protocoles de recherche de l'Inventaire général, celui qui consiste à traiter les villes comme une « famille » est à mettre au point. C'est un des enjeux de cette étude. Si le but n'est pas entièrement atteint, c'est-à-dire un protocole reproductible ne peut pas être défini, le travail effectué en constituera néanmoins une première approche.
Ainsi, plutôt que de fixer une grille d'analyse stricte qui fonctionnerait comme une machine à regrouper les villes selon certains aspects de leur morphologie, nous proposons de dresser une liste des points sur lesquels on peut observer une ville et d'autre part, une liste des sujets sur lesquels les archives doivent être interrogées de manière préférentielle. Ces listes doivent rester ouvertes, tout le long de l'opération, de manière à retenir toute considération susceptible d'éclairer l'ensemble de l'étude, c'est-à-dire susceptible de nous faire entrer dans le processus de fabrication des villes en Auvergne.

Liste des points d'observation prioritaires :

dans un premier registre, ceux où les outils urbains en vogue depuis le 18e siècle semblent avoir été utilisés en vue d'une plus grande cohésion des tissus, c'est-à-dire les lignes de corniches, génoises, toits, qui relient les immeubles les uns aux autres ; les lignes de balcons ; les traitements d'angles, qui relient un premier espace (voie ou place) avec un second espace perpendiculaire (autre voie, dans un carrefour ou un simple croisement) ; les mises en perspective ou axiations. Dans un second registre, les caractéristiques spécifiques de ce que les observateurs ont appelé souvent « réseau désordonné de rues » (caractéristiques urbaines des centres anciens non planifiés), et ce qu'il en est advenu aux 19e et 20e siècles. Dans un

troisième registre, faire un constat sur l'efficience des plans ou règlements connus et repérés dans les documents d'archives (ou la bibliographie). La question de l'emplacement des édifices publics est à aborder également, en commençant par la mairie comme édifice public de référence (présent dans toutes les villes) et ses relations avec le plan général de la ville et avec les espaces proches ou les autres édifices publics.

Liste des sujets sur lesquels les archives ont été interrogées en priorité :

aux archives communales, les registres de délibérations du conseil municipal, en commençant par la période « de référence » 1918-1939 (examiner si la 1ère loi de planification urbaine est évoquée, analyser les discussions au sujet du choix d'emplacement du monument aux morts, et toute autre question ayant trait à l'embellissement urbain), puis les périodes plus anciennes et plus récentes (en fonction éventuellement « d'évènements urbains » connus) ; les plans (d'aménagements urbains disponibles) comme les plans d'alignement (des villes, des traverses, des autres rues) ; les permis de construire (un test a porté sur les années 1870 et 1970) ; les règlements concernant la voirie ; aux archives départementales, la série 2 O (affaires communales), 3 O (voirie vicinale), les documents figurés de toute période (en commençant par le cadastre ancien de chacune des communes -accessible par internet pour les départements de l'Allier, du Cantal et de la Haute-Loire-), notamment tout type de plans d'aménagement et de cartes postales. Éventuellement, la série S (Ponts et Chaussées, pour les alignements de traverses), les séries O et/ou M (voirie urbaine), selon les départements, la série W (préfecture, réglementation, section urbanisme, depuis 1941)49.

**La représentation des fragments.*

Il reste à régler la question de l'illustration de ce thème : une réelle difficulté à représenter les relations entre édifices ou entre lieux est apparu. Par le plan, il manque la dimension paysagère, et la photographie ne peut rendre compte d'une relation que le piéton attentif peut saisir en tournant simplement la tête : par exemple, à Aurillac, la tentative pour montrer la relation existante entre la façade monumentale du palais de justice et le Puy Courny est un échec, alors qu'elle peut très bien se percevoir sur le terrain. Autant un schéma peut-il rendre compte de l'aménagement d'un carrefour, autant la perception d'un élément naturel plus ou moins éloigné ne conviendra pas.Un système de photographies accompagnées de plans-vues devra être mis au point.

7) Calendrier et contenu des différentes phases : croisement serré entre analyse du territoire et données archivistiques sur 4 années

Calendrier.

-mars-octobre 2008, chercheur à 50% (50% consacré à la mise en forme structurée des dossiers de Riom et des notices d'indexation sur les bases nationales) : amorce de bibliographie (à l'échelle de l'Auvergne, afin de dresser un état des connaissances sur les villes et à la recherche des référentiels susceptibles d'être utilisés pour constituer le corpus de l'étude ; actualité de la recherche en matière d'études urbaines, en vue de la mise au point de la problématique), rédaction de la première partie du C.C.S.T. (en concertation avec Georges Coste, de la Mission Inventaire général) : constitution du 1er corpus des villes (une centaine) et exposé des enjeux scientifiques.
(-octobre 2008 – janvier 2009 : interruption de l'étude, fin de la mise en forme des dossiers de Riom : mise en ligne de leurs notices d'indexation sur la base nationale d'Architecture Mérimée)
-février 2009 – juillet 2009, chercheur à 100 %
*reprise de l'étude : reprise de la problématique (en concertation avec Jean-Baptiste Minnaert),
*prise de contact avec les archives : sondages
*prise de contact avec le terrain : construction de premières grilles d'analyse à tester, à partir de la visite rapide d'une vingtaine de villes.
A partir du 4 mai (jusqu'au 30 septembre) : collaboration de Fanny Bouttes, stagiaire en master 2 de Stratégies d'aménagement des villes petites et moyennes et de leurs territoires (STRATAM).
- août-octobre 2009
*test de la grille sur les villes du Cantal
*Premier versement sur le site Internet concernant l'étude des villes en Auvergne : article de synthèse sur le Cantal réalisé dans le cadre du stage de l'étudiante en master 2 du STRATAM.
*campagne de photographies dans le Cantal (terrain, archives)
*cartographie : les relations mairie-église dans les 14 villes du Cantal
-novembre 2009 –mars 2011
**Recherche documentaire* :
-en archive :
Centre des archives contemporaines de Fontainebleau : documents du début du 20e siècle issus du ministère de l'intérieur et du ministère de l'équipement concernant les villes d'Auvergne,
Centre des archives d'architecture du XXe siècle (Paris): essentiellement le fonds Gaston Bardet (urbaniste important vichyssois s'étant occupé de sa ville mais aussi de Clermont-Ferrand),

Archives des quatre départements d'Auvergne : les séries iconographiques (tout type de plans anciens), les séries communales, suivant la première liste de villes,
Archives municipales de vingt villes : principalement Registres des délibérations communales, mais aussi, plans et projets pour les villes, et, suivant l'état de l'inventaire et de la conservation des archives en mairie : tout document lié à l'urbanisme et notamment sur le sujet des choix d'emplacement des édifices publics et sur les règlementations, nature des conditions aux autorisations de construire, etc.
-au Centre de documentation de l'urbanisme (Paris-La Défense): actualité de la recherche en urbanisme et ouvrages rares sur le sujet ;
-à l'Institut d'urbanisme de Paris : par le biais d'Internet, thèse -numérisée- de Jean Descoutures sur l'aménagement de Bellerive-sur-Allier.
-à la Bibliothèque du patrimoine de Clermont-Communauté, à la bibliothèque de la faculté de droit, à la Maison des sciences de l'homme, à la bibliothèque de l'école d'architecture de Clermont ;
**Pré-repérage sur le terrain* : 42 villes (chiffre cumulé avec le terrain de l'année 2009). En fonction des projets connus, vérifier sur le terrain ce qui a été réalisé ou non ; sur des fonds de plans cadastraux actuels, prendre note des emplacements des édifices (et édicules) emblématiques, ainsi que toute trace de mesures règlementaires prise en matière « de paysage urbain » (les mises en perspective, les types de mesures apparemment destinées à la mise en ordre du paysage, les efforts d'embellissement que l'on peut devoir à l'initiative publique comme à l'initiative privée...).
*Test de la confrontation des dossiers de projets liés à l'application de la loi dite Cornudet. Pour rédaction d'un bilan sur le sujet.
-mars 2011 – mars 2012 :
*Observation rapide des 49 villes restant du corpus ;
*Suite du dépouillement d'archives (AC, en ciblant les documents d'urbanisme, les registres des délibérations communales ; AD)
*Test de la confrontation des permis de construire aux dates 1870 et 1970. Non validé. À reprendre ?
*Juxtaposition systématique des plans cadastraux anciens aux plans récents par le chercheur, sur site, à main levée, à organiser par la dessinatrice sur table, pour un rendu publiable (constituera une base de travail appréciable pour les futurs chercheurs).
-à partir d'avril 2012 :
Mise en forme de la synthèse des principaux résultats de l'étude, ponctuée de l'observation des dernières villes non visitées de manière à conforter ou infirmer les premières conclusions.
- juillet 2012 : 1ère présentation en comité de lecture pour une publication dans la collection des Cahiers du patrimoine : le plan détaillé validé. Nomination des deux relecteurs : Jean-Baptiste Minnaert, professeur à l'université de Tours et membre du comité, et Thierry Lochard, chercheur au laboratoire de l'école d'architecture de Marseille.
-année 2013 :
-juin 2013 : remise du manuscrit aux deux relecteurs
-octobre 2013 : second passage en comité de lecture : validation sous réserve d'aménagements
-décembre 2013 : remise du manuscrit amendé aux deux relecteurs.
-année 2014 :
*Suivi de la publication avec l'éditeur. Pour une sortie au 12 septembre.
-mai 2014 : une demande du Conseil régional a émergé, en lien avec le site d'implantation du nouvel Hôtel de Région, concernant la reprise approfondie du dernier chapitre de l'étude
« Observer la progression de l'extension : le nord de Clermont-Ferrand après Gaston Bardet ». Sans suite.
[Interruption : afin de mener l'étude sur le thème des relations entre ferroviaire et villégiature.]
-année 2017 :
*Mise en forme des dossiers électroniques.
*Envisager dans un avenir proche une deuxième tranche de l'étude : le périurbain en Auvergne, ou bien l'analyse fine des villes les plus représentatives, de façon à documenter plus précisément les aménagements observés, ou bien reprendre et affiner la méthode avec la mise au point d'une grille de recensement typologique de villes (qui pourrait ensuite être adaptée à d'autres territoires), ou encore appliquer à un équipement urbain autre que la mairie la question du choix de l'emplacement et de la capacité structurante, par exemple le lycée (pour être un équipement urbain dont la Région a la responsabilité).
-année 2018 :
*Mise en ligne des dossiers électroniques.

8) La restitution et la diffusion des données : de la « brève » à la synthèse générale en passant par les dossiers.

Modes de restitution

*des restitutions intermédiaires de l'opération, sous forme d'articles, versés sur le site Internet du service :

-mise en ligne sur le site du service, en septembre 2009, de l'article « Formes urbaines dans le Cantal », par Fanny Bouttes, stagiaire.
-mise en ligne sur le site du service, en mars 2011, de l'article « Placer la première loi de planification urbaine (1919-1924) dans la réflexion actuelle : le cas de l'Auvergne ». Mise à jour en mai 2012 après que de nouvelles sources ont été exploitées.
-mise en ligne sur le site du service d'une « brève », en décembre 2011, ayant trait au projet soutenu par Gaston Bardet en 1944 au sujet du déplacement de l'hôtel de ville de Clermont-Ferrand (projet retrouvé au Centre des archives de l'architecture du 20e siècle) : « Un plan d'aménagement urbain méconnu (Clermont-Ferrand, 1944) ».
-d'autres « brèves » seront envisagées si nécessaire et mises en ligne sur le site du service, grâce à la souplesse qu'offre ce type de diffusion. Seront mis en ligne notamment les 91 cadastres anciens, surchargés de la mise en évidence des transformations ayant affecté les espaces publics jusqu'à aujourd'hui.
*ouvrage de synthèse à paraître en septembre 2014 : un n° des Cahiers du patrimoine.
*mise en forme des dossiers électroniques pour être consultables depuis le site internet du service et pour être versés sur la base Architecture (Mérimée) du ministère de la Culture.
-un dossier « Présentation de l'étude ».
-un dossier « Aire d'étude ».
-un dossier collectif « villes », qui n'aura rien d'exhaustif : il sera susceptible de modifications, enrichissements dans les années à venir.
* actualisation des fichiers régionaux Topo-biblio et Artistes.
*Conférences : à la demande (librairies, associations, séminaires ...).

9) Les moyens scientifiques et techniques mobilisés

Moyens humains :

Une chercheure à mi-temps pour la première année (2008) puis à temps plein (2009, 2010, 2011, 2012) puis, pour la phase de suivi avec l'éditeur, à nouveau à mi-temps (2013).
Une stagiaire pendant 5 mois ETP (Master2 « Stratégie d'aménagement des villes petites et moyennes ») en 2009.
Une sigiste-cartographe : à 25 % de temps.
Un photographe : à 25 % de temps.

10) Le suivi et l'évaluation, afin d'assurer une inscription de l'étude dans l'actualité de la recherche urbaine, en adoptant la démarche spécifique de l'Inventaire, tout en mettant en lumière, à destination des habitants, des élus, des aménageurs et des curieux, des caractéristiques choisies des villes d'Auvergne

Le suivi est assuré par le directeur général à l'aménagement durable des territoires du Conseil régional d'Auvergne (une fois par an) et par la responsable du service régional de l'Inventaire. De la direction générale des Patrimoines du ministère de la Culture et de la communication (Mission inventaire général du patrimoine culturel), Georges Coste sera essentiellement sollicité du point de vue méthodologique. On consultera également un expert extérieur, Jean-Baptiste Minnaert, professeur à l'université de Tours, spécialiste de l'histoire de l'architecture et de l'urbanisme modernes (et membre de la Section scientifique du Conseil national de l'Inventaire général du patrimoine culturel). L'assistance méthodologique sera éventuellement complétée par celle du réseau des chercheurs des autres services régionaux de l'Inventaire investis dans des opérations comparables.

1. Conseil régional d'Auvergne, Schéma Régional d'Aménagement et de Développement Durable du Territoire, Auvergne 2030, charte, adopté le 17 novembre 2009, p. 35
2. LARDON, Sylvie, PIVETEAU, Vincent, « Méthodologie de diagnostic pour le projet de territoire : une approche par les modèles spatiaux », Géocarrefour [En ligne], vol. 80/2 _2005, mis en ligne le 01 décembre 2008. URL : http://geocarrefour.revues.org/index980.html
3. Thèse reprise par Antoine Paillé : voir « L'identité bourbonnaise : l'invention d'une province », L'identité de l'Auvergne (Auvergne-Bourbonnais-Velay), mythe ou réalité historique. Essai sur une histoire de l'Auvergne des origines à nos jours, p. 609-612, MARTIN, Daniel (dir.), Nonette : Créer, 2002.
4. FRAY, Jean-Luc, « Réseau urbain et « localités centrales » en Auvergne, Bourbonnais et Velay au bas Moyen-Age », dans L'identité de l'Auvergne (Auvergne-Bourbonnais-Velay), mythe ou réalité historique ? Créer : Nonette, p. 253- 262. L'auteur préfère dénommer « localités centrales » les « localités que l'on peut qualifier d'urbaines […] afin de contourner l'irritant problème de la définition de la ville médiévale».
5. A cette époque, Herment est une « localité centrale ».
6. FRAY, Jean-Luc, article cité. Considération géographique à laquelle le même auteur ajoute « qu'il faut surtout considérer qu'à Moulins les Bourbons étaient vraiment les maîtres alors qu'à Souvigny ils devaient composer avec le

prieuré qui était le véritable seigneur de la ville » (dans « Souvigny dans l'histoire du Bourbonnais, aspects historiques et historiographiques » paru dans la Revue d'Auvergne n°595-596 (2010), p. 9-49).
7. FOURNIER, Gabriel, FOURNIER, Pierre-François, « Villes et villages neufs au XIIIe siècle en Auvergne : à propos des fondations d'Alphonse de Poitiers », Journal des savants, n°4, oct.-déc. 1985, p. 190-230.
8. « La carte du pais d'Auvergne » de [Jean] Du Bouchet, datée de 1645, n'est pas exploitable, ni celle, datée de 1569, qui figure dans la Grande description du Bourbonnais par Nicolas de Nicolay.
9. Voir LÉVY, Jacques, LUSSAULT, Michel, dir., Dictionnaire de la géographie et de l'espace des sociétés, Paris : Belin, 2003, p. 797-798.
10. Dans Les villes du Massif central : actes du colloque, Saint-Etienne : centre d'études foréziennes, 1971, p. 122.
11. Théorie du géographe allemand Walter Christaller exposée dans Die zentralen Orte in Süddeutschland en 1933.Ce modèle consiste en un pavage assez régulier de l'espace. Certains de ses principes restent encore valides aujourd'hui, même si le modèle a donné lieu à quelques critiques (pour une synthèse des critiques, voir, par exemple, RONCAYOLO, Marcel, La ville et ses territoires, Paris : Gallimard, 1997 (éd. revue), p. 60-63).
12. EDOUARD, Jean-Charles, « Le réseau urbain auvergnat », L'Auvergne urbaine, Clermont-Ferrand : Presses universitaires Blaise Pascal, (coll. CERAMAC, n°18), 2002, p. 161-185
13. VALLES, Vincent, « 1 337 000 Auvergnats : la périurbanisation s'étend », www.insee.fr/fr/insee_auvergne/publi/elect, janvier 2008.
14. MARTIN, Daniel, « La soumission au « Centre », facteur d'identité ? », L'identité de l'Auvergne […], Nonette : Créer, 2002, p.283-309.
15. ESTIENNE, Pierre, Villes du massif central, [coll. « Institut de géographie », XXV] [Paris] : P.U. F., 1963.
16. A Riom, par exemple, la mise en commun des espaces de distribution des habitations a été mise en évidence, comme elle l'a été dans des villages alentour.
17. JAMOT, Christian, « Villes et morphologie urbaine en Auvergne », L'auvergne urbaine. Mythes et réalités de la ville auvergnate, Clermont-Ferrand : Presses universitaires Blaise-Pascal (coll. CERAMAC, n°12), 2002. Malheureusement, la liste exhaustive des villes analysées par l'auteur n'est pas donnée mais lors d'un entretien, il nous a exposé que l'objet d'étude avait été construit spécifiquement, et à partir des « unités urbaines » recensées par l'INSEE.
18. En observant que si les formes prises par l'étalement sont comparables à ce qu'il se passe ailleurs en France, « durant la dernière décennie les unités urbaines auvergnates se sont étendues mais moins qu'au niveau national ». Insee Auvergne @ctualités n°81 – septembre 2011.
19. Pour Aldo Rossi, dont s'inspire très probablement Xavier Fabre, il s'agit des éléments capables d'accélérer le processus d'urbanisation des villes. Voir ROSSI, Aldo, L'architecture de la ville, Gollion : InFolio éditions, [coll. « Archigraphy »], 2001 (1ère éd. 1966).
20. FABRE, Xavier, « Aux villes du centre », ACHACHE, Gilles (dir.), Massif central l'esprit des Hautes Terres, Paris : Autrement (éditions), 1996, p. 158-167.
21. Soit les villes où, du point de vue économique, sont représentées essentiellement des activités de type commerce, transports, banques, ne relevant ni du secteur primaire (activités productrices des matières premières), ni du secteur secondaire (activités comprenant les industries qui transforment les matières premières).
22. REGOND, Annie, « A l'époque moderne, une région sous influence », L'identité de l'Auvergne (Auvergne-Bourbonnais-Velay), mythe ou réalité historique ? Créer : Nonette, p. 586-595.
23. CUSSINET, Marie-France, « Fécond et éclectique XIXe siècle », L'identité de l'Auvergne (Auvergne-Bourbonnais-Velay), mythe ou réalité historique ? Créer : Nonette, p. 596-603.
24. Thèse de doctorat non publiée, université Paris VIII Vincennes-Saint-Denis, 2003, p. 6 et p. 113
25. Inventaire général - Service régional d'Auvergne, Riom, une ville à l'oeuvre, enquête sur un centre ancien 13e-20e siècle, par Bénédicte Renaud [coll. Cahiers du patrimoine, n°86], Lyon : Lieux-dits, 2007.
26. Voir PANERAI, Philippe, CASTEX, Jean, DEPAULE, Jean-Charles, Formes urbaines : de l'îlot à la barre (coll. Eupalinos), Marseille, Éditions Parenthèses, 2004, p. 56, 65 et 71, notamment.
27. Publiées dans la collection des Images du patrimoine (n°58, 95, 121, 175, 201, 205) et dans un Inventaire topographique pour Vic-sur-Cère. Les dossiers d'étude sont par ailleurs consultables au Centre de documentation du patrimoine (informations pratiques disponibles sur le site www.auvergne-inventaire.fr).
28. L'étude d'Escurolles n'a pas été publiée mais « Châteldon entre Dore et Bois noirs » est le titre du n°6 de la collection des Cahiers de l'Inventaire (1986).
29. « La ville d'Ancien Régime formait un centre de pouvoir sans commune mesure avec son poids démographique et devint, au moment où l'autorité monarchique voulut s'affirmer, un enjeu de toute première importance ». MARTIN, Daniel, « La soumission au « Centre », facteur d'identité ? », L'identité de l'Auvergne […], Nonette : Créer, 2002, p. 283-309.
30. Voir RONCAYOLO, Marcel, La ville et ses territoires, Paris : Gallimard, 1997 (éd. revue), p. 48.
31. C'est à partir de la quinzième de ces « localités centrales » du Moyen Age (sur 60) qu'un décrochage est à signaler : la localité centrale de Champeix n'est représentée sur la carte de Cassini que comme un bourg et Champeix ne sera jamais évoquée comme ville dans les référentiels plus récents

32. On a éliminé les localités dont l'icône est celle d'un bourg mais dont le nom est écrit en majuscule, qui laisse un doute sur leur statut.
33. Voir PELLETIER, Monique, Les cartes de Cassini : la science au service de l'Etat et des régions, Paris : éd. du C.T.H.S., 2002 (2e éd.), p. 128-129 et 217
34. « […] Si, parmi leurs habitants figurent des bourgeois, des marchands, des propriétaires vivant du produit de leurs revenus […] », cité par Jean-Luc PINOL, dans Atlas des villes de France, Paris : Hachette, 1996, p. 8.
35. Voir LEPETIT, Bernard, SINARELLIS, Maroula, LACLAU, Alexandra, VARET-TITU, Anne, Atlas de la Révolution française, t. 8, Paris : éd. de l'EHESS, 1995, p. 81. En fait, nous utilisons la carte 2 de ce volume, qui croise des données statistiques préfectorales de 1809 avec les résultats du recensement de la population au 1er janvier 1806. Les auteurs de l'Atlas observent que "sauf exception, les préfets ont répondu, laissant croire que partout les situations locales se glissaient dans les rangements parisiens".
36. Rappelons que les 56 « unités urbaines » recensées par l'INSEE doivent répondre à un double critère démographique et morphologique : il s'agit des communes (ou ensemble de communes) qui comportent sur leur territoire une zone bâtie d'au moins 2000 habitants où aucune habitation n'est séparée de la plus proche de plus de 200 mètres, et il faut que chaque commune possède plus de la moitié de sa population dans cette zone bâtie.
37. Il s'agit d'une base de données géographiques produite dans le cadre d'un programme européen de coordination sur l'environnement. Elle se définit comme un « inventaire biophysique de l'occupation des terres ». Parmi les zones urbanisées sont distingués tissu urbain continu et tissu urbain discontinu. La définition du tissu urbain continu, espace sur lequel nous porterons prioritairement notre attention est la suivante : « Espaces structurés par des bâtiments. Les bâtiments, la voirie et les surfaces artificiellement recouvertes couvrent la quasi-totalité du sol. La végétation non linéaire et le sol nu sont exceptionnels ».Nous avons utilisé la version datée de 2000.
38. PUMAIN, Denise, dir., Dictionnaire La ville et l'urbain, [coll. « Villes »], Paris : Economica, 2006, article « fonction urbaine »
39. Pour les origines complexes du programme « immeuble de logements » (à Paris), voir CABESTAN, Jean-François, La conquête du plain-pied, l'immeuble à Paris au XVIIIe siècle, Paris : éd. Picard, 2004.
40. Ainay-le-Château est « ville de Cassini » et Pôle de bassin de vie autonome mais la proportion d'immeubles collectifs n'atteignant que 3,3%, elle ne peut être retenue dans le corpus définitif.
41. Entretien avec Thierry Paquot de décembre 1997 retranscrit sur : http://.urbanisme.univ-paris12.fr
42. GAUTHIEZ, Bernard, « Des unités pertinentes pour mesurer la ville concrète », Histoire et mesure, XIX - N°3/4 – Systèmes d'information géographique, archéologie et histoire, mis en ligne le 30 novembre 2007, référence du 13 février 2008, disponible sur : http://histoiremesure.revues.org/document770.html. C'est nous qui soulignons.
43. Philippe Panerai au sujet de l'analyse des paysages urbains au 21e siècle. Dans Analyse urbaine (coll. « Eupalinos »), Marseille : Editions Parenthèses, 2005, p. 44. C'est nous qui soulignons
44. Voir DESROSIÈRES, Alain, « Du cas typique à l'échantillon représentatif : les enseignements de l'histoire des statistiques », dans Tri, sélection, conservation. Quel patrimoine pour l'avenir ? (actes de la table ronde, école nationale du patrimoine, 23-25 juin 1999), Paris : Centre des monuments nationaux/MONUM, éditions du patrimoine, 2001, p. 61-66.
45. Voir l'annonce de la parution du n°8 des Cahiers de l'École de Blois, où il est écrit que « ce numéro propose que la notion de paysage urbain soit prise au sérieux ».Sur l'historiographie de la notion de paysage urbain, se reporter notamment à : POUSIN, Frédéric, « Paysage urbain : une notion en partage », dans Périurbains. Territoires, réseaux et temporalités, Actes du colloque d'Amiens, 30 septembre-1er octobre 2010, Lyon : Éditions Lieux Dits, [coll. « Cahiers du patrimoine », n°102], 2013, p. 89-96.
46. La notion de « silhouettes bâties » d'agglomérations, qu'il conviendrait pour certains de préserver (voir le Scot du Grand Clermont) fait craindre qu'on s'oriente vers du façadisme à échelle urbaine. Dans les deux cas (immeuble et agglomération), les structures sont négligées.
47. LOYER, François, « François LOYER », Conversations sur la ville et l'urbain avec Thierry Paquot, Gollion : Infolio éditions, coll. « Archigraphy Urbanisme », 2008, p. 503.
48. Voir à nouveau DESROSIÈRES, 1999, cité précédemment.
49. Le test sur la confrontation des autorisations de construire à un siècle de distance n'a pas été assez concluant pour être poursuivi. Il a été mené, partiellement, sur les villes de Châtel-Guyon, Clermont-Ferrand, Commentry, Montluçon et Neussargues.

Liens web

- Les 91 villes par département : tableaux. : http://www.patrimoine.rhonealpes.fr/DOCS/RIOM/IA00141345_Les 91_villes_par département.pdf
- Analyse factorielle. Tableau, réalisé par Georges Coste. Légende : stat=figure dans les Statistiques préfectorales de 1809;cass=figure comme ville sur la carte de Cassini;uurb=unité urbaine INSEE;cori=tissu urbain continu sur les bases Corine land cover;distr=chef-lieu de district en 1790;cornO=visée par la loi Cornudet mais pas de PAEE connu;l19v=visées par la loi Cornudet;corn1=a produit un PAEE;l19c=a produit un PAEE et obtenu une

DUP;l19a=a demandé l'assujettissement à la loi Cornudet. : http://www.patrimoine.rhonealpes.fr/DOCS/RIOM/IA00141345_Villes_Auv_analyse factorielle.pdf

Annexe 1

Orientation bibliographique pour l'étude des espaces urbains

BARDET, Gaston, Problèmes d'urbanisme, Paris : Dunod, 1948.
BARDET, Gaston, L'urbanisme, Paris : Presses universitaires de France, [coll. « Que sais-je ? », n°187], 1983 (10e éd. mise à jour ; 1ère éd. 1945).
BONDON, Anne, « La ville moderne en gestation : Bourges, Laval et Colmar durant le premier XIXe siècle », dans Histoire de l'art, 2006, n°59, p. 63-73.
CHESNEAU, Isabelle, RONCAYOLO, Marcel, L'abécédaire de Marcel Roncayolo. Entretiens, Gollion : Infolio éditions, [coll. « Archigraphy Poche »], 2011.
CHOAY, Françoise, L'urbanisme, utopies et réalités. Une anthologie, Paris : éditions du Seuil, [coll. « Points », n°108], 1979 (1ère éd. 1965).
CHOAY, Françoise, MERLIN, Pierre, dir., Dictionnaire de l'urbanisme et de l'aménagement, Paris : Presses universitaires de France, [coll. « Quadrige »], 2009 (1ère éd. 1988).
DARIN, Michaël, La comédie urbaine, Gollion : Infolio éditions, 2009.
DESCAT, Sophie, MONIN, Éric, SIRET, Daniel, « Introduction à une histoire du soleil dans la ville », dans La ville durable au risque de l'histoire, Lille : École nationale supérieure d'architecture et de paysage de Lille, 2006, p. 101-118.
DUBY, Georges, dir., Histoire de la France urbaine, [Paris] : Seuil, [coll. « l'Univers historique », 5 vol.], 1980 - 1985.
GAUTHIEZ, Bernard, Espace urbain. Vocabulaire et morphologie, Paris : Centre des monuments nationaux/Monum, Éditions du patrimoine, [coll. « Principes d'analyse scientifique »], 2003.
Géographie historique des villes d'Europe occidentale. Études réunies par Paul Claval, actes du colloque de Paris-Sorbonne, 1981, t. 1 : Villes et réseaux urbains, Paris, 1984 ; t. 2 : Espaces sociaux et paysages urbains, Paris, 1986, [coll. « Publications du département de géographie de l'université de Paris-Sorbonne », n°12 et n°14].
GRENIER, Lise, *et al*., Villes d'eaux en France, Paris : Institut français d'architecture / Hazan, 1984.
HAROUEL, Jean-Louis, Histoire de l'urbanisme, Paris : Presses Universitaires de France, [coll. « Que sais-je ? »], 1985 (1ère éd. 1981).
HEERS, Jacques, La ville au Moyen Âge, Paris : Librairie Arthème Fayard, [coll. « Pluriel »], 2010 (1ère éd. 1990).
HINCKER, Louis, dir., Penser la composition urbaine (XVIIIe-XXe siècle), actes du 137ème congrès national des sociétés historiques et scientifiques [en ligne]. Tours, 2012 [mise en ligne en juin 2013]. Accès internet : <URL : http://cths.fr/ed/edition.php?id=6370>
HISTOIRE URBAINE, revue de la Société française d'histoire urbaine, depuis 2000.
JANNIÈRE, Hélène, POUSIN, Frédéric, coord., Paysage urbain : genèse, représentations, enjeux contemporains, Paris : Ladyss, CNRS, [coll. « Strates, matériaux pour la recherche en sciences sociales », n°13], 2007.
JAMOT, Christian, Thermalisme et villes thermales en France, Clermont-Ferrand : Université de Clermont-Ferrand II, [coll. « Publications de l'Institut d'études du Massif central »,fascicule XXXII], 1988.
LEGUAY, Jean-Pierre, La rue au Moyen Âge, Rennes : Ouest-France, 1984.
LEPETIT, Bernard, Les villes dans la France moderne (1740-1840), Paris : Albin Michel,[coll. « L'évolution de l'humanité »], 1988.
LÉVY, Jacques, LUSSAULT, Michel, dir., Dictionnaire de la géographie et de l'espace des sociétés, Paris : Belin, 2003.
LOCHARD, Thierry, « Les "encoignures arrondies" et l'alignement au XVIIIe siècle à Béziers et en Languedoc », dans Bulletin de la Société Archéologique, Scientifique etLittéraire de Béziers, 1999-2000, vol. IV, p. 43-56.
LOYER, François, Paris XIXe siècle. L'immeuble et la rue, Paris : Hazan, 1987.
PANERAI, Philippe, CASTEX, Jean, DEPAULE, Jean-Charles, Formes urbaines : de l'îlot à la barre, Marseille : éditions Parenthèses, [coll. « Eupalinos »], 2004 (1ère éd. 1997).
PANERAI, Philippe, DEPAULE, Jean-Charles, DEMORGON, Marcelle, Analyse urbaine,Marseille : éditions Parenthèses, [coll. « Eupalinos »], 2005 (1ère éd. 1999).
PICON, Antoine, Architectes et ingénieurs au siècle des Lumières, Marseille : Parenthèses,1988.
PICON, Antoine, "Entre historicisme et modernité : la conception de la ville au XIXe siècle", dans ACTES DES ENTRETIENS DU PATRIMOINE (2000 ; Paris). *Villes d'hier, ville d'aujourd'hui en Europe*. Paris : Fayard, Monum, éditions du patrimoine, 2001, p. 343-355.
PINON, Pierre, dir., Comprendre les paysages urbains, actes du 135ème congrès national des sociétés historiques et scientifiques [en ligne]. Neuchâtel, 2010 [mise en ligne en septembre2013]. Accès internet : <URL : http://cths.fr/ed/edition.php?id=5641>
PITTE, Jean-Robert, Histoire du paysage français de la préhistoire à nos jours, Paris : Tallandier Éditions, 2003 (1ère éd. 1983).

POËTE, Marcel, Introduction à l'urbanisme, Paris : sens&tonka, 2000 (1ère éd. 1929).
PUMAIN, Denise, PAQUOT, Thierry, KLEINSCHMAGER, Richard, Dictionnaire. La ville et l'urbain, Paris : Economica, [coll. « Villes »], 2006
RONCAYOLO, Marcel, Lectures de villes. Formes et temps, Marseille : ÉditionsParenthèses, 2002.RONCAYOLO, Marcel, La ville et ses territoires, Paris : Gallimard, [coll. « Folio/Essais »],1997 (éd. revue).
ROSSI, Aldo, L'architecture de la ville, Gollion : InFolio éditions, [coll. « Archigraphy »],2001 (1ère éd. 1966).
SAUNIER, Pierre-Yves, « Où l'auteur propose un plan de travail pour une histoire ditesociale de l'aménagement urbain », Recherches contemporaines [en ligne]. 1995-1996, n°3, p.33-46 [consulté le 17 janvier 2014]. Accès internet : <URL : http///halshs.archivesouvertes.fr/halshs-00002374/fr/>
SITTE, Camillo, L'art de bâtir les villes. L'urbanisme selon ses fondements artistiques,Paris : Éditions du Seuil, 1996 (1ère éd. 1889 ; 1ère trad. 1902).
Villes françaises au XIXe siècle. Aménagement, extension et embellissement, Paris : Ipraus et Éditions Recherches, [coll. « Les Cahiers de l'IPRAUS », n°4], 2002.
Villes françaises dans la première moitié du XIXe siècle : embellissement, équipement,transformations, Paris : Ipraus et Éditions Recherches, [coll. « Les Cahiers de l'IPRAUS »,n°5], 2006.

Illustrations

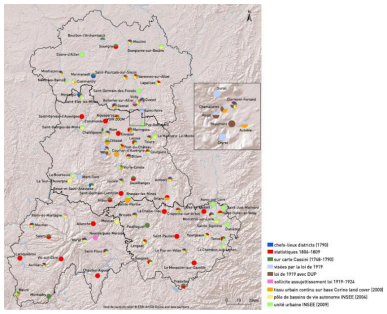

Les 91 localités pouvant prétendre à un titre ou à un autre à la dénomination "ville" (voir le chapitre sur la constitution du corpus de l'étude).
Dess. Guylaine Beauparland-Dupuy
IVR83_20140000001NUDA

Dossiers liés

Dossier(s) de synthèse :
L'Auvergne des villes (IA00141346)
Villes en Auvergne : les formes urbaines (IA00141347) Auvergne, Puy-de-Dôme, Clermont-Ferrand

Auteur(s) du dossier : Bénédicte Renaud-Morand
Copyright(s) : © Région Auvergne-Rhône-Alpes, Inventaire général du patrimoine culturel

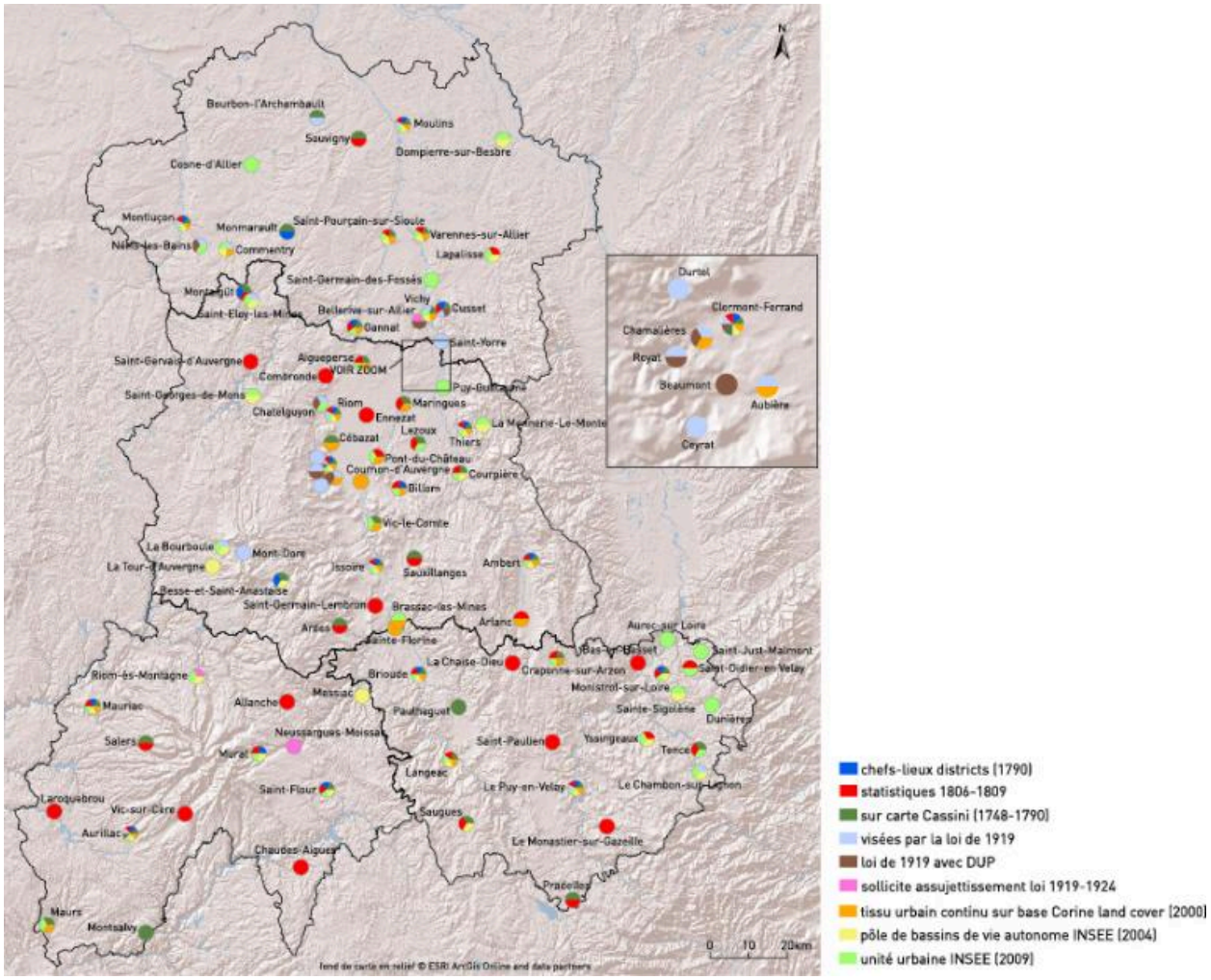

Les 91 localités pouvant prétendre à un titre ou à un autre à la dénomination "ville" (voir le chapitre sur la constitution du corpus de l'étude).

IVR83_20140000001NUDA
Auteur de l'illustration : Guylaine Beauparland-Dupuy
Date de prise de vue : 2014
© Région Auvergne-Rhône-Alpes, Inventaire général du patrimoine culturel, ADAGP
communication libre, reproduction soumise à autorisation